\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Governor of Alabama Kay Ivey

Office of the Governor of Alabama

600 Dexter Avenue

Montgomery, AL 36130

USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Gouverneure,

**Je vous appelle à commuer la peine de mort prononcée contre David Roberts**, qui est détenu dans le couloir de la mort depuis trois décennies. Des médecins ont établi que cet homme était atteint de schizophrénie paranoïde et présentait des symptômes de psychose, notamment des bouffées délirantes et des hallucinations. Ses troubles mentaux pourraient avoir nui à sa capacité de se défendre. Ils soulèvent également des questions quant à son aptitude à comprendre de façon rationnelle la réalité et le motif de sa peine. Le recours à la peine capitale contre des personnes atteintes de graves troubles mentaux est interdit par le droit international et les normes connexes.

Lors du procès de David Roberts, le jury s’est prononcé contre l’application de la peine de mort, sept de ses 12 membres ayant voté en faveur d’une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Dix-huit mois après le procès, le juge n’a pas tenu compte de la décision du jury et a prononcé une condamnation à mort. En 2017, vous avez promulgué une loi interdisant les décisions judiciaires allant au-delà des verdicts rendus par les jurys, faisant de l’Alabama le dernier État du pays à prendre une telle mesure. Cependant, cette loi n’est pas rétroactive, ce qui prive David Roberts et d’autres personnes du bénéfice de la réforme, contrairement à un principe clé du droit pénal et du droit international relatif aux droits humains. Je vous demande instamment d’adopter l’esprit de ce principe lors de votre examen de la demande de grâce.

Non seulement sept des jurés ont voté pour la réclusion à perpétuité, mais le procureur du comté de Marion semble aussi avoir considéré que cette condamnation était suffisante lorsqu’il a proposé un accord sur la peine à David Roberts. Cet accord a été torpillé par l’avocat de David Roberts – qui a par la suite été suspendu en raison de son comportement dans d’autres affaires – car il n’en a même pas parlé à son client jusqu’au premier jour du procès. Il lui a alors demandé de plaider coupable, ce que David Roberts a refusé de faire. L’avocat avait mal préparé sa défense et David Roberts a été déclaré coupable de meurtre passible de la peine capitale en moins de deux jours.

**Le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif permet de remédier à des injustices que le pouvoir judiciaire n'a pas pu ou pas voulu réparer. Par conséquent, je vous prie d’empêcher l'exécution de David Roberts et de commuer sa peine de mort.**

Veuillez agréer, Madame la Gouverneure, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case Postale 3259, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: BernPA@state.gov / Bern-protocol@state.gov / X/Twitter: /USEmbassyBern / Facebook: /USBotschaftBern